

Double prix du blé—Loi

Le gouvernement actuel a toujours méprisé et continue de mépriser l'Ouest et en particulier les céréaliculteurs de l'Ouest. Il suffit de se reporter quelques mois en arrière pour se remémorer l'incertitude qui a entouré la question de l'expansion du port de Prince Rupert; il suffit de se pencher sur les déclarations du ministre des Transports (M. Pepin) qui a laissé planer un doute sur la survie d'un certain nombre de voies ferrées que notre parti avait intégrées au réseau de base lorsqu'il était au pouvoir.

M. Pepin: Le député se borne à reprendre le discours précédent.

M. Neil: Les libéraux ont tenu dernièrement à Winnipeg un congrès qui devait renforcer leur position dans l'ouest du Canada. Monsieur l'Orateur, il faudra plus qu'un congrès à Winnipeg pour renforcer la position du parti libéral dans l'ouest du pays. Il faudra qu'il fasse preuve de compréhension à l'égard des espoirs et des aspirations de l'Ouest, compréhension qui anime bien peu de nos vis-à-vis. Et je ne m'attends pas à trouver cette compréhension et cette ouverture d'esprit de mon vivant.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à prendre part au débat. L'agriculture est une industrie importante. Le blé est une denrée très importante, l'une des plus importantes produites au pays, sinon la plus importante. Le bill dont nous sommes saisis ce soir vise à prolonger le système de double prix du blé dans le pays. Le système de double prix prévoit un prix pour le blé destiné à la consommation humaine dans notre pays et un autre prix pour le blé vendu à l'étranger. Nous connaissons un pareil système depuis 1973. En vertu de la loi initiale, comme l'ont déjà fait remarquer d'autres députés, ce système devait demeurer en vigueur durant sept ans, jusqu'en 1980. Nous étudions donc vraiment une mesure législative très intéressante.

Tout d'abord, il s'agit d'une mesure législative émanant du Sénat. Juste un mot à ce propos. J'estime que le bill devrait être rédigé à nouveau à la Chambre des communes, dont les membres sont élus démocratiquement, dont les membres sont responsables envers leurs électeurs en régime démocratique, plutôt qu'au Sénat, dont les membres sont nommés.

Le bill que nous étudions aujourd'hui va permettre de légaliser la suppression d'une subvention sur le pain consommé dans notre pays, suppression intervenue le 30 novembre 1978. Cette subvention a été supprimée par un décret du conseil, par le cabinet. A cette époque, le ministre actuellement responsable de la Commission canadienne du blé n'en faisait pas partie, en revanche, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), lui, en faisait partie. Le cabinet a supprimé cette subvention qui représentait plusieurs millions de dollars chaque année pour les petites gens de notre pays. Il l'a supprimée sans consulter le Parlement, sans consulter les intéressés, les démunis et les autres et voilà que ce soir on nous demande de sanctionner une mesure que le gouvernement a prise au mois de novembre 1978.

Par ailleurs, ce bill vise à relever le prix plancher auquel les producteurs peuvent vendre leur blé destiné à la consommation humaine. Je suis bien entendu en faveur de cette proposition. Mais voyons un peu pourquoi cette question revêt une si

grande importance à nos yeux. Tout d'abord et je l'ai déjà dit, le blé est une denrée très importante pour les Prairies et pour tout notre pays. C'est la plus importante que nous ayons. En effet, notre pays est un très gros exportateur de blé puisque nous nous classons au deuxième rang dans le monde. Le blé est un élément important de nos échanges internationaux, et de notre commerce; il fournit des emplois dans divers domaines du travail à nos agriculteurs des prairies. Nous ne pouvons pas faire grand-chose en ce qui concerne les céréales que nous vendons à l'étranger, mais nous pouvons prendre des mesures en ce qui concerne les céréales vendues au pays.

• (2100)

Le bill porte le montant minimum de \$3.25 à \$5 le boisseau, mais il porte aussi le montant maximum de \$5 à \$7 le boisseau, et c'est ce maximum qui me préoccupe. Un député a signalé en effet aujourd'hui que le blé se vend actuellement \$6.73 le boisseau à Vancouver, ce qui n'est pas loin du maximum. Si le prix du blé continue à augmenter au même rythme qu'il le fait depuis environ un an, nous dépasserons très rapidement le maximum et les agriculteurs subventionneront le pain et les céréales que mangent les consommateurs. Je propose donc au gouvernement et au ministre chargé de la Commission canadienne du blé, le ministre des Transports (M. Pepin), qu'ils envisagent de changer la formule du double prix du blé afin de fonder le prix sur le coût de production de sorte que si le coût de production augmente, le prix du blé vendu au Canada augmentera également. Si le coût de production diminuait, ce qui est peu probable, le prix ferait de même.

J'ai ici un mémoire rédigé, il y a quelques semaines, par la Fédération canadienne de l'agriculture dans lequel elle propose ce genre de formule. D'après celle-ci, le prix serait de \$5.40 le boisseau et on le rajusterait chaque année en se fondant sur l'indice des coûts agricoles publié par Statistique Canada. Cet indice a accusé une hausse de 11 p. 100 l'an dernier; le prix devrait donc monter d'environ 11 p. 100. Ma principale suggestion au gouvernement ce soir, c'est qu'il devrait songer à substituer au régime du prix double une formule basée sur le coût de production. Le cultivateur cesserait alors de subventionner le consommateur.

Jusqu'en 1978, l'agriculteur subventionnait le consommateur pour 34 millions de dollars. C'est le député de Moose Jaw (M. Neil), je crois, qui nous a affirmé qu'en 1979, la subvention a atteint 22 millions de dollars et qu'elle s'élève aujourd'hui à un million par semaine. A mon avis, c'est tout à fait injuste. Nous ne devrions pas demander à un secteur de la société de subventionner toute la population, d'autant plus que ce secteur parvient à peine à rentrer dans ses frais, et encore moins à s'assurer un revenu convenable.

Toutes les études qui ont été effectuées sur les coûts dans le secteur du grain montrent que l'agriculteur rentre à peine dans ses frais. Le prix du grain n'est pas exagérément élevé. On voit qu'il n'a pas été fixé par un sheik du pétrole d'Arabie Saoudite ou du Koweït. Non, le prix du grain n'est pas très élevé. Par conséquent, pour le grain vendu à l'intérieur de nos frontières et pour la consommation locale, l'agriculteur ne devrait pas vendre à perte au consommateur. C'est l'une des façons de s'en sortir.